



Afrique australe

Faits nouveaux

Afrique du Sud

Angola

Botswana

Comores

Lesotho

Madagascar

Malawi

Maurice

Mozambique

Namibie

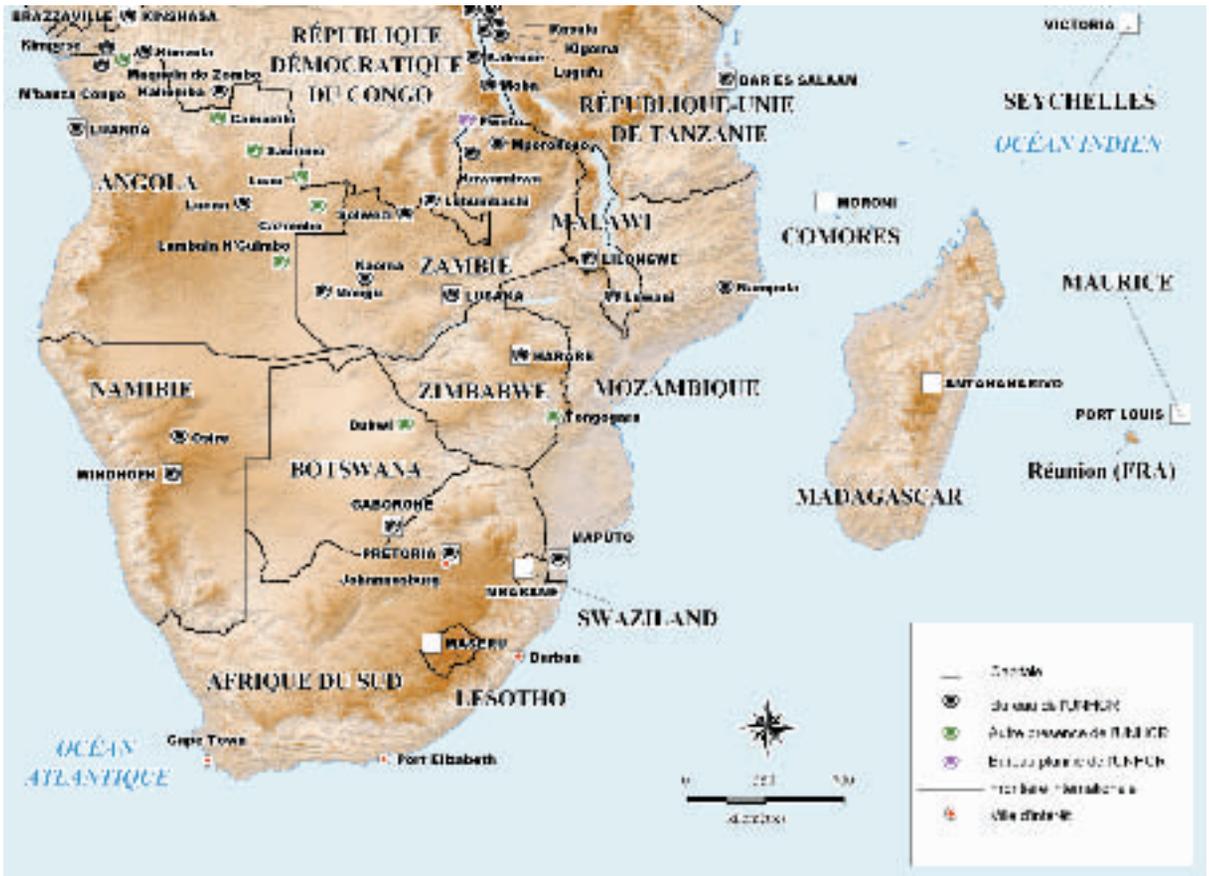
Seychelles

Swaziland

Zambie

Zimbabwe

L'opération de rapatriement organisé des réfugiés angolais touche à sa fin. Sur une période de trois ans, l'UNHCR et ses partenaires ont aidé plus de 200 000 réfugiés à regagner leur pays. En 2005, le Gouvernement de l'Angola, appuyé par l'UNHCR, a lancé l'Initiative pour la réintégration durable, ciblée sur les principales provinces de destination des rapatriés. Des évaluations détaillées ont déjà été effectuées dans chacune de ces provinces et ont mis en évidence des insuffisances majeures au niveau des services sociaux, des infrastructures de transport et des perspectives économiques, ce qui a permis de définir de grandes priorités de développement, conformément aux projets de développement nationaux et provinciaux existants. Dans le même temps, l'UNHCR collabore avec les autorités nationales dans les pays d'asile en vue de cerner des solutions durables pour les réfugiés angolais toujours en exil. En Zambie, les programmes d'intégration sur place s'articulent autour de l'Initiative Zambie, qui a permis la réalisation d'avancées considérables en 2005, notamment une augmentation substantielle des taux de scolarisation, la réparation de routes de desserte des régions rurales et la mise en œuvre d'un programme de crédit agricole étendu.



La situation s'étant améliorée en République démocratique du Congo (RDC), les réfugiés ont spontanément commencé à quitter la Zambie pour regagner la province du Katanga. Dans le même temps, des préparatifs visant à organiser le rapatriement librement consenti des réfugiés originaires de la RDC ont été entrepris dans les zones situées au nord-ouest de la Zambie, où résident plus de 60 000 réfugiés congolais ; les premiers convois sont prévus pour le début de l'année 2006. En Angola, l'UNHCR a déjà organisé un convoi vers le Katanga. Ailleurs dans la région, des activités similaires sont en cours dans les pays qui accueillent des réfugiés originaires de la RDC. Sur une population totale de quelque 100 000 réfugiés de ce pays, environ 25 000 devraient opter pour le rapatriement, à condition que la situation reste stable au Katanga et au Kivu qui sont les principales régions de retour.

De nouveaux systèmes de recensement ont été mis en service au Botswana, au Malawi et au Mozambique. Dans ces trois pays, l'UNHCR dispose à présent d'une base de données fiables sur les réfugiés et les demandeurs d'asile, permettant la délivrance de documents conformes aux normes internationales, ainsi qu'une approche plus ciblée en matière de protection, d'assistance et de recherche de solutions durables.

Dans bon nombre de pays de la région, les procédures de détermination du statut de réfugié (DSR) demeurent extrêmement lourdes. L'Afrique du Sud, en particulier, doit gérer plus 115 000 demandes d'asile en souffrance. D'autres pays sont confrontés à des problèmes similaires, mais de moindre ampleur. L'Afrique du Sud, le Malawi et le Mozambique ont néanmoins pris des mesures énergiques, avec l'assistance de l'UNHCR, pour remédier aux dysfonctionnements de leurs systèmes de DSR.

En 2005, l'UNHCR et ses partenaires d'exécution ont considérablement progressé dans le renforcement des programmes relatifs au VIH/SIDA et aux réfugiés, dans une région où les taux de prévalence du virus sont les plus élevés au monde. Des programmes visant à assurer des services de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique (SDVAP) ont été lancés dans plusieurs camps. Dans de nombreuses régions, les réfugiés urbains ont obtenu l'accès aux programmes nationaux de prévention, de soins et de traitement, y compris aux thérapies antirétrovirales. Des messages de prévention du VIH/SIDA ont été intégrés dans les activités à l'intention des femmes et des jeunes réfugiés, et des supports d'information sur le VIH/SIDA ont été élaborés et diffusés dans plusieurs langues parlées par les réfugiés.

Objectifs stratégiques

L'année 2006 sera une année pivot pour la région, avec le lancement de l'opération de rapatriement facilité des réfugiés congolais (RDC), la restructuration et la rationalisation des camps qui hébergent encore des réfugiés angolais, et la mise en œuvre d'une nouvelle phase pour la réintégration durable des Angolais dans leurs communautés d'origine, en partenariat étroit avec les organisations de développement et les institutions financières. Parallèlement, l'UNHCR s'efforcera de créer un environnement juridique propice à l'intégration viable des réfugiés qui choisiront de rester dans leurs pays d'asile pour une durée indéterminée. Par ailleurs, des stratégies innovantes seront mises en œuvre pour inciter davantage de réfugiés rwandais à opter pour le rapatriement librement consenti.

L'Organisation continuera à collaborer étroitement avec les pays d'accueil en vue de faciliter l'harmonisation de leurs législations sur les réfugiés et sur l'asile. Elle entend en particulier aider les institutions gouvernementales à se doter des moyens nécessaires à une gestion plus efficace et efficiente des demandes d'asile. L'UNHCR s'efforcera également de consolider les acquis de l'initiative de recensement des réfugiés, en veillant à ce que les gouvernements disposent des capacités nécessaires pour gérer les nouveaux systèmes.

Au vu du développement rapide des programmes nationaux sur le VIH/SIDA en Afrique australe, l'UNHCR devra poursuivre ses efforts de constitution de capacités à l'intention des partenaires chargés de la mise en œuvre des programmes dans ce domaine, mobiliser les fonds nécessaires pour offrir des services de qualité et entreprendre des actions interinstitutions de défense de la cause pour obtenir l'intégration des réfugiés dans les initiatives nationales et régionales. L'Organisation continuera à développer les compétences relatives au VIH/SIDA au sein des communautés réfugiées. Ces compétences, qui seront très précieuses après le rapatriement des réfugiés dans des pays tels que l'Angola et la RDC, porteront sur des activités destinées à lutter contre la marginalisation et la discrimination, ainsi qu'à promouvoir l'acceptation et le soutien des réfugiés séropositifs ou malades du SIDA. Les services de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique (SDVAP) demeurant les points d'entrée incontournables pour accéder aux traitements antirétroviraux, ces services seront

développés, en ciblant les femmes enceintes et d'autres groupes clés, tels que les jeunes.

L'égalité des sexes et le respect des droits des réfugiés de tous âges et de tous milieux sont des principes généraux qui régissent toutes les opérations menées en Afrique australe. L'approche consistant à intégrer les aspects relatifs au sexe, à l'âge et à la diversité dans tous les programmes continuera d'être appliquée. Les quatre équipes multifonctionnelles (EMF) existantes seront appuyées par le Siège et par le personnel régional, et de nouvelles équipes seront formées pour les autres pays de la région. Une évaluation participative, élaborée par les EMF dans le cadre de consultations auprès des réfugiés, servira de base à toutes les mesures de planification de la protection et des programmes. Dans l'ensemble de la région, les EMF rencontreront des réfugiés appartenant à différentes classes d'âge afin de cerner leurs besoins spécifiques en matière de protection. Deux priorités majeures ont été fixées : le renforcement des capacités de prévention et de prise en charge des violences sexuelles et sexistes, qu'il s'agisse des capacités communautaires des réfugiés ou de capacités nationales et régionales, et l'élaboration de stratégies de promotion d'un soutien communautaire aux réfugiés âgés, dont beaucoup sont obligés de prendre soin de leurs petits-enfants.

Opérations

Les opérations dans la région concerneront 14 pays. Les opérations en **Afrique du Sud**, en **Angola** et en **Zambie** sont décrites dans des chapitres distincts. L'UNHCR mène en outre des opérations au Botswana, au Malawi, au Mozambique, en Namibie et au Zimbabwe. La région comprend par ailleurs le Swaziland, le Lesotho et les îles de l'Océan indien, soit les Comores, l'île Maurice, Madagascar et les Seychelles.

Au **Botswana**, la population relevant de la compétence de l'UNHCR a diminué au cours de l'année 2005, en raison du rapatriement des réfugiés angolais, pour atteindre un nombre approximatif de 3 000 personnes. En 2006, l'UNHCR s'efforcera de trouver des solutions durables pour les Angolais résidant toujours dans le pays, ainsi que pour les deux autres principaux groupes de réfugiés au Botswana : les Namibiens et les Somaliens. Pour les Angolais qui n'ont pas regagné leur pays en 2005, l'accent sera mis sur



Un convoi de rapatriement quitte le centre d'accueil de Kiowa, au nord de l'Angola. Le centre a servi à héberger les rapatriés en transit qui revenaient de RDC. UNHCR / M. Benevides

l'intégration sur place, avec un renforcement simultané du cadre juridique et de l'autosuffisance économique.

L'UNHCR continuera de promouvoir le rapatriement des réfugiés namubiens originaires de la région du Caprivi, qui sont au nombre de 1 200 (environ). En ce qui concerne la petite population d'origine somalienne, la situation des réfugiés sera examinée au cas par cas pour déterminer les solutions les plus durables. Par ailleurs, l'UNHCR collaborera avec le Gouvernement du Botswana pour réviser le statut de quelque 480 demandeurs d'asile déboutés : ces demandeurs, qui proviennent en majorité de Somalie, vivent toujours au camp de Dukwi. Les infrastructures seront modernisées dans un secteur du camp de Dukwi, afin de les mettre en conformité avec les normes minimales appliquées par l'UNHCR, en prévision d'un regroupement de la population réfugiée restante et, à terme, du transfert de la gestion du camp au Gouvernement botswanais.

L'UNHCR fixera les priorités pour le renforcement du nouveau système de recensement mis en place en 2005. L'Organisation veillera à ce que le Gouvernement du Botswana dispose des capacités nécessaires pour assurer intégralement la gestion de la base de données ; elle s'assurera en outre que les procédures standard d'enregistrement sont conformes aux normes internationales et que les

documents d'identité délivrés sont pleinement reconnus par les autorités, les banques et d'autres entités clés. L'UNHCR collaborera également avec les autorités botswanaises pour renforcer le processus de détermination du statut de réfugié et garantir sa conformité avec les normes internationales.

Dans les îles de l'Océan indien, l'UNHCR poursuivra ses efforts pour convaincre les **Comores** et l'**île Maurice** d'adhérer aux principaux traités internationaux relatifs aux réfugiés. Le PNUD continuera à venir en aide au petit nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile résidant aux Comores et à **Madagascar**.

Les opérations de l'UNHCR au **Malawi** seront maintenues au bénéfice d'une population réfugiée estimée à 7 000 personnes, principalement originaires de la région des Grands Lacs. Ces réfugiés ont commencé à arriver au début de l'année 2001 (avec un pic d'affluence entre fin 2002 et début 2003), après le début du conflit dans la région et l'application, en 2002, de la clause de cessation aux Rwandais réfugiés en République-Unie de Tanzanie. La plupart de ces réfugiés résident au camp de Dzaleka.

Au titre du programme, des activités seront mises en œuvre pour atteindre et maintenir les normes minimales d'aide humanitaire dans les secteurs de la santé et de la nutrition, des abris, de l'eau et de

l'assainissement, et des services sociaux communautaires. L'Organisation modifiera la répartition de son budget pour répondre à certains besoins en matière d'infrastructures : elle entend ainsi améliorer le réseau routier et construire un pont piétonnier pour réduire la distance avec le camp, et envisage d'alimenter le camp en électricité. Par ailleurs, il sera nécessaire de forer des puits supplémentaires en prévision de l'augmentation de la population du camp. L'UNHCR continuera de financer un programme d'irrigation lancé en 2005, en vue d'appuyer l'émancipation économique et sociale des réfugiés et des demandeurs d'asile, mais aussi pour améliorer les conditions de vie des populations locales dans la région de Luwani. L'UNHCR développera les activités destinées à favoriser l'intégration sur place des réfugiés du camp de Luwani, tout en amorçant une cessation progressive de l'assistance au camp de Dzaleka. Les réfugiés qui choisiront de rester au camp de Dzaleka recevront une aide pour atteindre un certain niveau d'autosuffisance avant le retrait complet de l'UNHCR. Ceux qui opteront pour un transfert au camp de Luwani se verront attribuer des terres arables selon leurs besoins. Le Gouvernement du Malawi continuera à fournir des terres supplémentaires pour les activités agricoles à Luwani, en prévision d'un vaste mouvement de la population réfugiée vers cette zone. L'UNHCR veillera également au bon fonctionnement du réseau d'irrigation et garantira la pérennité de son utilisation et de son entretien en incitant les réfugiés et les populations locales à le prendre en charge et à se l'approprier.

En 2006, la stratégie de l'UNHCR visera notamment à promouvoir l'intégration sur place à Luwani, pour développer l'autosuffisance des réfugiés qui souhaitent rester au Malawi. Un autre élément stratégique important consistera à renforcer la capacité de protection du Gouvernement afin d'accélérer le retrait de l'UNHCR du Malawi. Ces efforts comprendront des formations sur la détermination du statut de réfugié, sur le droit des réfugiés et sur différentes questions de gestion. L'UNHCR prônera un amendement rapide de la législation sur les réfugiés, afin de créer un environnement propice au processus d'intégration sur place. La réinstallation sera également envisagée dans un petit nombre de cas, en l'absence d'autres solutions durables.

Au **Mozambique**, la population relevant de la compétence de l'UNHCR continue à croître lentement – en raison d'un afflux constant en provenance de la région des Grands Lacs – et a atteint 6 000 personnes à la fin de l'année 2005. En 2006,

l'Organisation s'attachera à doter le Gouvernement du Mozambique des moyens nécessaires pour mener les procédures de DSR conformément à ses obligations internationales. Actuellement, le nombre de demandes d'asile en attente dépasse très nettement les 4 000 et les requérants attendent parfois la décision pendant plusieurs années. L'UNHCR aidera également les autorités à actualiser la base de données démographiques mise en place en 2005.

Les réfugiés et les demandeurs d'asile continueront à bénéficier d'une assistance dans la zone d'installation de Marratane, dans le nord du Mozambique. Toutefois, l'UNHCR concentrera ses efforts sur la mise en œuvre d'une stratégie intégrée de renforcement de l'autosuffisance, car le Gouvernement autorise les réfugiés et les demandeurs d'asile à résider en dehors de Marratane, dès lors qu'ils sont en mesure de subvenir à leurs besoins. Au cours de l'année, l'Organisation prévoit de confier l'exécution d'un certain nombre d'activités prévues à Marratane à des ONG locales et aux ministères compétents, en prévision d'un transfert définitif de la gestion de la zone d'installation au Gouvernement du Mozambique. L'UNHCR militera également en faveur de la mise en place d'un cadre juridique pour l'intégration locale, qui permettrait aux réfugiés de s'établir de façon permanente dans le pays, en l'absence de toute possibilité de rapatriement.

La situation s'améliorant dans la région des Grands Lacs, l'UNHCR facilitera le rapatriement des personnes souhaitant regagner leur pays, en particulier la RDC et le Burundi. La réinstallation continuera d'être envisagée individuellement, après le succès des efforts accomplis en 2005, qui ont abouti à l'acceptation de 330 dossiers par les États-Unis et le Canada.

En 2006, la population réfugiée inscrite dans des camps en **Namibie** s'élèvera à 6 400 personnes, dont 5 200 d'origine angolaise. Les autres réfugiés sont principalement originaires de la région des Grands Lacs. Le pays accueille environ 6 000 individus supplémentaires relevant de la compétence de l'UNHCR : ceux-ci se sont initialement inscrits en tant que réfugiés dans des camps, puis ont décidé d'aller vivre ailleurs.

En 2006, les opérations de l'UNHCR en Namibie mettront l'accent sur les solutions à long terme, à savoir l'intégration sur place et la réinstallation, pour les réfugiés de la région des Grands Lacs qui ne

peuvent être rapatriés en raison de conditions défavorables dans leurs pays d'origine.

La Namibie continue à accueillir des réfugiés arrivant en petit nombre de divers pays. Les principaux points d'entrée pour ces nouveaux arrivants sont situés dans les régions de Kavango et de Caprivi, au nord-est du pays. Malgré la fermeture du bureau de l'UNHCR à Rundu en 2005, l'Organisation suivra directement la situation des nouveaux arrivants, en coopération avec les autorités.

L'intégration des questions relatives à l'égalité hommes-femmes dans tous les secteurs de protection et d'assistance sera renforcée. Des mesures de promotion de l'émancipation des femmes réfugiées seront mises en place, et les femmes seront encouragées à participer activement à la gestion des camps ainsi qu'aux distributions de vivres et d'articles non alimentaires. Les distributions de protections périodiques seront poursuivies à l'intention de toutes les femmes en âge de procréer. Des campagnes de sensibilisation sur la violence sexuelle et sexiste, ainsi que sur le VIH/SIDA, seront également menées au bénéfice de groupes présentant des besoins spéciaux, tels que les personnes âgées et les handicapés.

Au **Swaziland**, l'UNHCR a progressivement mis un terme à son assistance aux réfugiés du camp de Malindza, qui sont devenus autosuffisants. En 2006,

le programme sera réorienté et aligné sur les opérations à l'intention des bénéficiaires urbains de l'Afrique du Sud, avec un accent sur l'autosuffisance et une assistance à court terme réservée aux personnes les plus vulnérables.

En 2005, le **Zimbabwe** accueillait 10 800 réfugiés, dont plus de 1 500 dans le camp de Tongogara et la majorité dans les zones urbaines. En juillet 2005, une opération gouvernementale intitulée « *Operation Restore Order* » (rétablissement de l'ordre public) a entraîné la destruction d'abris et de bidonvilles occupés par des réfugiés et des Zimbabweens en zone urbaine, ainsi que le déplacement de plusieurs milliers de réfugiés. Un groupe estimé à 1 000 personnes a été réinstallé au camp de Tongogara, entraînant une surpopulation et pesant excessivement sur les ressources du camp. Le PAM a fait un don d'urgence de rations alimentaires pour trois mois au bénéfice d'une population estimée à 4 500 personnes.

Les principaux objectifs en matière de protection et d'opérations pour le programme au Zimbabwe en 2006 sont les suivants : garantir l'intégrité de l'institution de l'asile au Zimbabwe, promouvoir le rapatriement librement consenti des réfugiés rwandais, renforcer le recensement des cas admissibles à la réinstallation et développer les activités de promotion de l'autosuffisance.

Budget (dollars E.-U.)			
Pays	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire ²	Total
Afrique du Sud	5 181 084	0	5 181 084
Angola	23 568 521	497 500	24 066 021
Botswana	2 295 356	0	2 295 356
Malawi	2 581 443	0	2 581 443
Mozambique	2 847 320	0	2 847 320
Namibie	2 243 872	0	2 243 872
Zambie	11 836 159	2 825 365	14 661 524
Zimbabwe	2 303 349	0	2 303 349
Activités régionales ¹	3 300 000	2 630 000	5 930 000
Total	56 157 104	5 952 865	62 109 969

¹ Inclut l'intégration sur place des réfugiés, les activités liées aux relations extérieures et à la sensibilisation du public, l'enregistrement des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR en Afrique australe, les bourses pour les étudiants réfugiés, ainsi que le renforcement de la capacité de réponse aux situations d'urgence dans les pays d'Afrique australe.

² Les chiffres se réfèrent au programme supplémentaire de l'opération de rapatriement et de réintégration des réfugiés congolais (RDC).

Note: Le budget-programme supplémentaire n'inclut pas les dépenses d'appui, fixées à 7 pour cent soit 416 700 dollars E.-U., prélevées sur chaque contribution aux fins de remboursement des dépenses d'appui indirectes engagées par l'UNHCR (terrain et Siège).